



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session extraordinaire du 15 novembre 2019

Sessione straordinaria di u 15 di nuvembre di u 2019

Rapport N° 2019-38

Raportu N° 2019-38

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Présentation du projet de création d'un fonds de soutien aux collectivités de Corse
Oggetu :	Presentazione di un novu prugettu di creazione di u fondu du sustegnu à e cullettività di Corsica

Les trois rapports présentés ce jour, pour cette session extraordinaire consacrée aux aides en faveur du développement des communes, intercommunalités et des territoires, ont fait état des processus de concertation menés et de la volonté de la Collectivité de Corse de prendre en compte les différentes propositions qui ont pu être émises lors des Scontri di i territorii, des Scontri di a muntagna, des réunions du Comité de Massif, auxquels il faut aussi ajouter les journées organisées par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie ainsi que, bien entendu, les travaux des commissions de la Chambre des Territoires.

Au cours de ces échanges, outre les propositions qui ont été intégrées aux deux règlements des aides qui vous ont été soumis pour avis et approbation, s'est imposée une réalité qui est celle de la difficulté pour les communes, et en particulier les petites, d'autofinancer leurs projets d'investissement.

Par conséquent, il vous est proposé de valider la création d'un Fonds de soutien financier qui viendrait aider, dans un premier temps, les communes de moins de 1 000 habitants.

Véritable instrument d'ingénierie financière, ce Fonds repose sur la fourniture d'un outil financier pour accompagner les communes en leur proposant :

- i Des avances sur autofinancement
- i Des relais de subvention
- i Des avances sur récupération de la TVA.

Pour cela, la Collectivité de Corse va lancer un appel à manifestation d'intérêt dont le projet de rédaction vous est soumis également pour validation, en annexe du présent rapport.

Suite à cet AMI, un appel d'offre restreint permettant de désigner l'organisme financier partenaire de ce dispositif de soutien en faveur des communes en difficulté sera lancé.

Les modalités d'intervention ainsi que les critères d'éligibilité à ce Fonds seront précisés ultérieurement et feront l'objet d'un nouveau rapport devant la Chambre des Territoires.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.